



BAS-VULLY

Bulletin communal

d'information no 52

Nant, février 2007

Avant-propos du syndic

Ces derniers temps, quelques affaires concernant la commune ont fait l'objet d'articles dans la presse régionale. Le départ de Sugiez de l'entreprise Aebi, la mise sur pied d'une commission d'expropriation concernant l'achat de terrain pour la construction de la route en zone d'activité, les traces d'uranium dans l'eau de l'une de nos sources ou encore la démission de Madame Sabina Presoli-Selinger ont alimenté les colonnes des journaux et les discussions au sein de la population de notre commune. Ce qui est tout à fait compréhensible et légitime. Dans un souci de transparence, le Conseil communal a décidé d'informer les citoyennes et les citoyens de ces diverses affaires au travers d'une édition spéciale du bulletin communal. Outre les points déjà mentionnés, vous y trouverez aussi des renseignements sur l'avancement de plusieurs projets concernant le développement de notre commune.

Avant l'assemblée du printemps, comme de coutume, un bulletin communal sera édité au sommaire duquel vous pourrez prendre connaissance du résultat et de l'analyse des comptes communaux, et du plan financier. Je vous souhaite bonne lecture de ce numéro 52 du Bulletin communal.

Sommaire

- I Démission de Madame Presoli-Selinger
- II Analyse de l'eau potable, résultat des prélèvements du 25.01.2007
- III Commencement de la route en zone d'activité
- IV Départ de l'entreprise Aebi :
- V Site INTERNET
- VI Place de parc à Praz
- VII Appartements protégés à Sugiez
- VIII Projet « Ecoles »
- IX Lutte contre les insectes
- X Information concernant Vully-Celtic
- XI Réception des édiles de Nant en Aveyron
- XII Date de l'assemblée communale
- XIII Recrutement de nouveaux pompiers
- XIV Pour Vous, Pour Nous, Pour Tous
- XV Abonnements généraux CFF / carte journalière de la LNM

* * * * *

I Démission de Madame Presoli-Selinger du Conseil communal

Elue en mars 2006 sur la liste du parti radical, Madame Sabina Presoli-Selinger a donné sa démission du Conseil communal pour le 31 mars 2007. N'arrivant plus à mener de front vie familiale, vie professionnelle et engagement politique, elle a préféré démissionner plutôt que de ne remplir qu'à moitié les fonctions importantes qu'elle occupe au sein de la commission scolaire et du comité du Cycle d'Orientation de la Région de Morat. Consciente du temps à investir pour mener à bien ces différentes tâches, consciente aussi des projets conséquents qui vont bientôt démarrer, elle préfère laisser sa place afin de ne pas préteriter l'avancement des ces réalisations. Le conseil communal remercie Madame Sabina Presoli-Selinger pour le travail accompli durant cette année et lui souhaite plein succès pour son avenir.

Pour la remplacer, seul le parti libéral radical a déposé une liste dans les délais fixés, soit le 12 février 2007 à midi. Ainsi, Monsieur Vincent Guggisberg, de Nant, candidat du parti libéral radical est élu tacitement. Les élections prévues le 25 mars 2007 sont donc annulées. Nous félicitons Monsieur Guggisberg pour son engagement et lui souhaitons une cordiale bienvenue au sein de notre exécutif. Nous le remercions pour l'excellent travail accompli comme président de la commission financière. Son remplaçant au sein de cette importante commission sera élu lors de l'assemblée communale du printemps 2007.

II Analyse de l'eau potable

Le 24 janvier 2007, le magazine « Gesundheitstipp » annonçait que l'eau prélevée à une fontaine de Sugiez (fontaine "Marylène") présentait une teneur en uranium de 22 microgrammes/l. La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) avait alors demandé au Laboratoire cantonal (LC) de procéder à des prélèvements d'eau en divers endroits de la commune.

Quatorze échantillons prélevés dans le réseau d'eau potable ont été soumis aux analyses du LC, du laboratoire de la section Risques Chimiques de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et du laboratoire du Centre d'hydrogéologie (CHYN) de l'Université de Neuchâtel. Les résultats indiquent une teneur en uranium comprise entre 2.6 microgrammes/l et 7.3 microgrammes/l.

Un quinzième échantillon a été prélevé à la fontaine "Marylène" de Sugiez, fontaine alimentée par une source qui n'alimente pas le réseau public d'eau potable. Cet échantillon présente une teneur en uranium de 24.7 microgrammes/l, résultat confirmant ainsi la valeur communiquée par le magazine « Gesundheitstipp ».

Pour rappel, selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), il n'existe, dans les pays européens, aucune valeur limite légale pour l'uranium dans l'eau potable. L'OMS a fixé une valeur recommandée provisoire de 15 microgrammes/l pour la concentration

admissible d'uranium dans l'eau. Cette valeur n'est toutefois qu'une valeur recommandée provisoire. Les experts estiment qu'une limite de 30 microgrammes/l est suffisante pour assurer une protection contre la toxicité rénale.

La présence d'uranium dans l'eau n'est pas exceptionnelle en Suisse, en raison de la géologie des sous-sols. Sur la base des résultats des échantillons analysés, la situation actuelle du réseau public d'eau potable ne nécessite, pour ce qui est de l'uranium, aucune mesure particulière de la part de la commune du Bas-Vully.

III Commencement de la route en zone d'activité

La construction de cette route a été approuvée à une forte majorité lors de notre assemblée communale du 23 novembre 2004. Elle répond donc à une volonté populaire et nous vous rappelons qu'elle est prise entièrement en charge par les finances communales. Le projet se montait en 2004 à Fr. 2, 5 mio. Actuellement, vu l'inflation, elle coûte déjà environ Fr. 100'000.— de plus. Nous tenons à préciser une fois encore que cette route ne sert pas uniquement à desservir la zone d'activité, mais qu'elle a aussi un rôle d'intérêt public, car elle va soulager tout un quartier d'habitation du trafic poids - lourds et va améliorer l'accès au camping des Trois Lacs. Le Conseil communal avait décidé de ne pas commencer cette route avant que toutes les conventions concernant les emprises de terrain ne soient signées avec les propriétaires.

Pour les emprises nécessaires à ce projet, le Conseil communal a proposé aux propriétaires longeant le tracé de la route, un prix de Fr. 5.— au m². Le prix proposé correspond à la valeur vénale du terrain situé en zone agricole, selon notre plan d'aménagement local. Dans un premier temps, trois propriétaires puis un quatrième, suite à un transfert de terrain, n'ont pas signé la convention estimant que le prix proposé était insuffisant. Suite à diverses séances de conciliation qui n'ont pas abouti, le Conseil communal s'est vu contraint de demander la création d'une commission d'expropriation cantonale pour déterminer le prix du terrain. Entre temps deux des propriétaires ont signé la convention.

En date du 15 janvier 2007, la décision de la commission d'expropriation cantonale nous est parvenue et en conclusion d'un document de 17 pages il s'avère que le prix retenu pour le terrain litigieux se monte à Fr. 3.70 le m². Suite à ce jugement, le Conseil communal a pris la décision de commencer les travaux de la route de la zone d'activité. C'était une bonne décision puisqu'aucun recours n'a été déposé contre ce jugement.

Les travaux débuteront en août 2007 pour se terminer en mai 2008.

IV Départ de l'entreprise Aebi

En date du 14 décembre 2006 M. Jakob Aebi a informé le Conseil communal ainsi que la presse de son départ de notre commune pour fin mars 2007 prétextant qu'il ne pouvait agrandir son entreprise sur notre territoire.

Pourtant, il faut savoir que le 7 juin 2006, une séance a eu lieu à Nant, pour discuter de l'extension de l'entreprise Aebi. Elle réunissait la Promotion économique du Canton de Fribourg, Mme Elisabeth Ruegsegger, directrice de l'ARL, Mme Pauchard, du Service des Constructions et de l'Aménagement (SeCA) et le Conseil communal.

Mme Pauchard, s'exprimant au nom du SeCA, a mentionné que selon le plan directeur d'affectation des sols, les réserves sont à occuper prioritairement. Elle a précisé que deux anciens projets de la société Aebi SA prévus sur les parcelles en bordure de la Route d'Anet ont déjà reçu de leur part un préavis négatif. Selon le SeCA, la commune du Bas-Vully ne peut effectuer de changement d'affectation à Sugiez tant que toutes les réserves ne sont pas occupées. En d'autres termes, un changement de zone des parcelles appartenant à M. Jakob Aebi n'est envisageable qu'à moyen terme, voire long terme.

Suite à ce constat le Conseil communal a proposé d'entrer en matière avec M. Jakob Aebi et de lui proposer les 8'500 m² de la parcelle attenante à son entreprise, en précisant que c'est l'assemblée qui décide par votation de la vente d'un terrain.

Depuis juin 2006, M. Jakob Aebi ne s'est jamais manifesté concernant cette proposition. C'est seulement le 23 novembre 2006 qu'il fait connaître ses intentions d'acquérir cette parcelle, suite à la parution du Bulletin communal le 22, dans lequel il apprend que selon l'ordre du jour, l'assemblée devra décider de la vente de 2'500 m² à la Société Guillod charpente Sàrl à Praz ; ces 2'500 m² faisant partie de la parcelle incriminée.

Il fait alors valoir un droit de préemption octroyé en 1991 par le conseil communal de l'époque. Il faut savoir que ce droit n'est pas valable puisqu'il est, selon la Loi sur les Communes, de la compétence de l'assemblée de commune, fait confirmé par Madame Brigitte Leiser, juriste au Service des Communes.

Comme vous le savez, l'assemblée du 27 novembre a donné son accord à la vente du terrain à la Société Guillod charpente Sàrl. Nous vous informons que les plans déposés par M. Stéphane Guillod pour la construction de son atelier de charpente et d'une halle de stockage ont été mis à l'enquête et n'ont soulevé aucune opposition. M. Jakob Aebi a loué ses locaux à une grande entreprise spécialisée dans le commerce de bois, la maison HIAG Handel AG dont le siège est à Füllinsdorf.

V Site INTERNET "www.bas-vully.ch"

En ce début de 21^{ème} siècle, les moyens d'information et de communication ont connu un développement extraordinaire.

Emails, téléphones portables et surtout Internet ont permis à chacun d'être informés quasi instantanément des dernières nouvelles du monde.

Les collectivités publiques n'ont pas échappé à ce phénomène et dans un souci légitime et permanent d'offrir un service optimal à tous, elles ont dû s'adapter pour informer le plus rapidement et le plus complètement le plus grand nombre.

C'est l'optique qu'a aussi choisie le Conseil communal du Bas-Vully en prenant la décision d'ouvrir un site Internet. Dès aujourd'hui, vous pouvez le consulter sous

www.bas-vully.ch. Au fur et à mesure de sa réalisation vous y trouverez une foule d'informations et de renseignements concernant le fonctionnement de la commune. Il sera tenu à jour en permanence et permettra à chacune et à chacun d'être au courant des dernières nouvelles communales ou de consulter les règlements en vigueur.

Il est bien loin le temps du crieur public, qui, muni de sa cloche qu'il faisait tinter pour avertir les gens de son passage, "publiait" les dernières décisions du Conseil communal. Nous ne voudrions pas en citant cet exemple que d'aucun pense que nous soyons nostalgique d'un temps révolu ; pourtant en étant tout à fait conscient que l'on doit suivre le progrès, nous sommes persuadés que malgré tout, le contact humain reste et restera un moment privilégié dans un monde où l'individualisme a pris une telle importance. Alors, consultez Internet, mais n'hésitez pas à nous rencontrer, à nous parler. Nous sommes et restons à votre disposition.

VI Place de parc à Praz

Suite au préavis négatif du Service des Biens Culturels lors de la mise à l'enquête, nous avons adapté le projet suivant leurs exigences et avons reçu le permis de construire à la fin novembre. L'hiver ne permettant pas le goudronnage, nous avons dû repousser les travaux au mois de mars. Nous remercions d'ores et déjà les habitants de Praz pour leur compréhension vis à vis des inévitables nuisances qu'ils subiront pendant la durée des travaux.

VII Appartements protégés

L'association en faveur des personnes âgées " Pour Vous, Pour Nous, Pour Tous " a soumis au conseil communal du Bas-Vully son vœu de création d'appartements protégés aux côtés du home pour personnes âgées de Sugiez. Un terrain avait été acheté à l'Etat dans ce but en 2003.

Tout d'abord, il est peut-être utile de rappeler le fonctionnement ainsi que l'objectif des appartements protégés. Un appartement protégé est une structure intermédiaire entre le domicile et le home. Le locataire garde toute son indépendance et fait appel aux services du home selon ses besoins.

Ce projet enthousiasme grandement le conseil communal. Cependant, différentes étapes doivent tout d'abord être achevées. Vous n'êtes pas sans savoir que la mission de l'hôpital de Meyriez n'est pas encore définitive. Le service de compétence de gériatrie fait partie de sa nouvelle mission, ce qui rentre directement en concurrence avec la création d'appartements protégés. Un projet "réseau de santé" regroupant les institutions du district du lac est également en cours d'étude. Il ne faut pas oublier non plus que la construction de tels appartements devrait également couvrir les intérêts de tout le district.

Le conseil communal se donne alors le droit d'attendre les décisions des points susmentionnés avant de poursuivre l'étude du projet de création d'appartements

protégés. Le conseil communal remercie d'avance les citoyens pour leur compréhension et leur demande d'être patients.

VIII Projet " Ecoles "

Vu le développement démographique de nos deux communes et les nouvelles normes concernant les surfaces nécessaires par élève, ainsi que l'introduction d'une deuxième année obligatoire de l'école enfantine il va manquer, dans un avenir proche, de salles de classe dans notre cercle scolaire (Haut et Bas-Vully).

Conscient du problème le conseil communal a mandaté Madame Presoli-Selinger, responsable des écoles et Monsieur Pinho responsable des bâtiments pour qu'ils réfléchissent aux diverses variantes possibles à leurs coûts, à leurs avantages et désavantages pour que le conseil puisse se faire un idée de la direction à prendre pour résoudre le mieux possible l'avenir de l'école au Vully. Ces travaux arrivent à terme et plusieurs variantes vont être prochainement discutées au sein du conseil.

IX Lutte contre les insectes

Guêpes, frelons, abeilles.... destruction de nids gênants

Depuis de nombreuses années nos pompiers ont assumés bénévolement, en marge de leurs attributions légales en matière de protection des personnes et des biens, la destruction des nids d'insectes jugés gênants ou dangereux pour les habitants. Malheureusement dès juillet 2007 notre service du feu ne sera plus autorisé à dispenser ce service à la population. En effet, suite à la révision du droit fédéral sur les produits chimiques, seuls des professionnels au bénéfice d'un permis pour l'emploi de pesticide seront habilités à mettre en œuvre de tels moyens. Bien qu'il regrette cette situation, l'Etat-major des sapeurs-pompiers du Bas-Vully vous demande de ne plus le solliciter pour de tels engagements et de vous adresser directement à un désinfestateur professionnel (pages jaunes sous "désinsectisation").

X VULLY CELTIC

L'association PRO VISTILIACO a été fondée en 1977 par feu l'ancienne archéologue cantonale Hanny Schwab. Son but est d'encourager l'exploration archéologique de l'Oppidum celtique du Mont – Vully et de vulgariser les connaissances acquises sur ce patrimoine national. Les communes du Haut et du Bas- Vully ont chacune un délégué d'office au sein du comité de Pro Vistiliaco. Pour marquer le 30^{ème} anniversaire de sa fondation le comité de l'association a décidé d'organiser une grande fête celtique sur le Mont-Vully qui aura lieu :

vendredi 31 août, samedi et dimanche 1^{er} et 2 septembre 2007.

La Commune du Bas-Vully a pris la décision de soutenir cette manifestation festive et culturelle qui aura un impact certain pour toute la région, par un don de Fr. 10'000.-- . Des renseignements sur le déroulement et le contenu de cet événement vous seront fournis prochainement par le comité d'organisation.

XI Réception des autorités de Nant (Aveyron)

Les autorités communales de Nant en Aveyron viendront nous rendre visite au mois de juin de cette année. La réception officielle se déroulera le samedi 23 juin. Nous sommes heureux d'accueillir nos amis français qui nous avaient si bien reçu en septembre 2005 et dont le sens de l'hospitalité nous avait laissé le meilleur des souvenirs.

XII Assemblée communale

L'assemblée communale se déroulera le

Mardi 24 avril 2007 à 20.00 h.

à la salle communale de Nant. Comme de coutume elle sera consacrée essentiellement à la présentation et à l'approbation des comptes. Pour la première fois un plan financier sur 5 ans vous sera soumis comme l'exige la révision de l'article 86 b sur la loi sur les communes. Ce plan qui existe depuis un certain temps était exclusivement réservé au Conseil communal comme outil de travail.

Nous vous attendons nombreux à cette assemblée puisque outre les points mentionnés, nous prendrons congé officiellement de Sabina Presoli-Selinger ainsi que de notre secrétaire Jean-François Etter qui cessera son activité le 31 mars 2007 pour prendre, selon les termes consacrés, une retraite bien méritée.

XIII Recrutement de nouveaux pompiers

Afin de compenser les départs naturels, le Corps des sapeurs-pompiers de notre commune est toujours à la recherche de nouveaux volontaires. Les personnes intéressées à consacrer du temps à une activité passionnante au service de la communauté peuvent contacter un des responsables. Ces derniers se feront un plaisir de vous informer sur les exigences et les satisfactions d'une incorporation qui est ouverte aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

<u>Contact :</u>	Pierre-André Singer, Cdt	026 / 673 20 51
	Michel Pellet, Cdt Rempl.	026 / 673 16 47

XIV Pour Vous, Pour Nous, Pour Tous, se présente:

Pour Vous, Pour Nous, Pour Tous est une Association pour les personnes âgées du Vully (comprenant les communes du Haut et Bas-Vully ainsi que Mur et Mur Vaud).

Le Comité:

Président:	Daniel Zinder,	ruelle de l'Ecu 8,	1788 Praz,	Tel. 026 673 13 02
Président d'honneur:	Albert Singer,	sous le Clou 15,	1788 Praz,	Tél. 026 673 11 51
Vice Présidente:	Eliane Gutknecht,	Bas du Village 33,	1789 Lugnorre,	Tél. 026 673 10 19
Secrétaire:	Gisèle Petermann,	Ancien Pont 2	1786 Sugiez,	Tél. 026 673 21 25
Caissier:	Marius Simonet,	Quart Dessus 29,	1789 Lugnorre,	Tél. 026 673 23 68
Membres:	Erika Zampa,	rte du Lac 50,	1787 Môtier,	Tél. 026 673 14 01
	Gilberte Chautems,	Champ du Bœuf 1,	1789 Lugnorre,	Tél. 026 673 12 41
	Ulrich Ryser,	Ch. des Stocks 4,	1788 Praz,	Tél. 026 673 37 23
	Hans Etter,	<u>Directeur du Home de Sugiez</u>		
		Rue de la Gare 12	1786 Sugiez,	Tél. 026 673 44 44

Les principales activités sont:

- Organiser les repas à domicile: Responsable et renseignements

Albert Singer,
sous le Clou 15, 1788 Praz, Tél. 026 673 11 51

- Organiser une sortie: actuellement pour les aînés dès 75 ans

- Organiser une ou des après-midi récréatives: dans le courant de l'année.
actuellement pour les aînés dès 75 ans

- Organiser une distribution de cadeaux avant Noël: actuellement pour les aînés dès 80 ans

- Entretenir de bonnes relations avec le home.

- Faire le lien avec les associations sociales suivantes:- Passe Partout Lac
- Pro Senectute
- Fédération Fribourgeoise des Retraités

XV Abonnements généraux CFF / carte journalière de la LNM

Les cartes journalières d'abonnements généraux mis à disposition des citoyennes et des citoyens du Bas-Vully connaissent toujours un franc succès. Partant, le conseil communal a décidé d'acquérir à nouveau trois abonnements pour l'année 2007. Ils seront disponibles au prix de 30.- fr par jour et par abonnement.

Nous mettrons également à votre disposition une carte journalière pour l'utilisation des bateaux de la LNM (Navigation des Lacs de Neuchâtel et Morat). Elle permettra au porteur de cette carte de voyager toute une journée avec son conjoint et ses enfants pour un montant de 15.- fr. par jour.

* * * * *